

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER**

**Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire tenue à huis clos par visioconférence,
le 2 novembre 2020 à 20h00 à laquelle étaient présents et formant quorum :**

Étaient présents à la visioconférence :

Monsieur Richard Giroux, maire
Monsieur Alain Laferrrière, conseiller du district numéro 1
Monsieur Robert Pufahl, conseiller du district numéro 2 et maire suppléant
Monsieur Gaétan Bayeur, conseiller du district numéro 3
Monsieur Guy Burelle, conseiller du district numéro 4
Monsieur Jean-Pierre Gravel, conseiller du district numéro 5
Monsieur Léo Soulières, conseiller du district numéro 6

Assiste également à la séance par visioconférence : madame Marie-Pier Aubuchon, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

En vertu de l'Arrêté ministériel numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier est autorisé à siéger à huis clos et ses membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication. Étant donné la situation relative à la COVID-19, la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'est prévaluée de ces dispositions afin d'assurer la santé et la sécurité des citoyens, des employés et des élus. L'enregistrement de cette visioconférence sera déposé sur le site internet de la municipalité.

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR PROPOSÉ

- 1- Ouverture de la séance**
- 2- Approbation des procès-verbaux**
 - 2.1 Séance ordinaire du 5 octobre
 - 2.2 Séance extraordinaire du 13 octobre 2020
- 3- Administration générale**
 - 3.1 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
 - 3.2 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021
 - 3.3 Séance extraordinaire du budget 2021
 - 3.4 Fédération québécoise des municipalités – Renouvellement de l'adhésion 2021
 - 3.5 Programmation partielle TECQ 2019-2023
- 4- Trésorerie**
 - 4.1 Approbation des comptes payés et à payer
 - 4.2 Dépôt des états comparatifs et activités de fonctionnement au 30 septembre 2020
 - 4.3 Mandat d'audit pour l'exercice financier 2020 et compensation pour la collecte sélective 2020
 - 4.4 Affectation d'un montant de 397 000.00\$ des fonds de carrières et sablières pour les travaux de voirie du rang de la Rivière-Bayonne Nord
- 5- Travaux publics**
 - 5.1 Mécanique Philippe Lebrun – Achat et installation de pneus camion F-450
 - 5.2 Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 2 – Travaux de réfection de voirie rang des Cascades et rang Ste-Philomène

- 5.3 Autorisation de paiement – Décompte progressif numéro 2 – Travaux de réfection de voirie rang de la Rivière-Bayonne Nord
 - 5.4 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des Infrastructures routières locales (RIRL 2018-871) / Acceptation et fin des travaux
 - 5.5 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des Infrastructures routières locales (RIRL 2017-705) / Acceptation et fin des travaux
 - 5.6 Demande au ministère des Transports concernant le nettoyage d'un fossé au coin de la route 158 et de la rue Coulombe
- 6- **Hygiène du milieu**
- 7- **Urbanisme et environnement**
- 7.1 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie
- 8- **Sécurité publique et service**
- 9- **Loisirs et culture**
- 9.1 Association de hockey mineur féminin de Lanaudière - Renouvellement de l'entente pour la saison 2021-2022
 - 9.2 Association de hockey mineur de Berthier - Renouvellement de l'entente pour la saison 2021-2022
 - 9.3 Club de patinage artistique de Berthierville – Renouvellement de l'entente pour la saison 2021-2022
 - 9.4 Mandat – Entretien et surveillance de la patinoire pour la saison 2020-2021
 - 9.5 Demande d'aide financière – Société de récréotourisme Pôle Berthier
 - 9.6 Société de récréotourisme Pôle Berthier – Membres 2021
- 10- **Autre (s) sujet(s)**
- 11- **Période de questions**
- 12- **Clôture et levée de la séance**

Ouverture de la séance

Monsieur le maire Richard Giroux, constate le quorum à 20h00, déclare la séance ouverte.

2020.11.211 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020

CONSIDÉRANT QUE Les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE Les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2020.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.11.212 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2020

CONSIDÉRANT QUE Les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE Les membres du conseil renoncent à la lecture publique du procès-verbal ;

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 octobre 2020.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

Conformément à la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), les déclarations suivantes sont déposées, à savoir :

Monsieur le maire : Richard Giroux

Messieurs les conseillers : Jean-Pierre Gravel
Alain Laferrière
Robert Pufahl
Guy Burelle
Gaétan Bayeur
Léo Soulières

La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

2020.11.213 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl
Et résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021 :

11 janvier, 1^{er} février, 1^{er} mars, 6 avril, 3 mai, 7 juin, 5 juillet, 9 août, 7 septembre, 4 octobre, 15 novembre et le 6 décembre à 20h00 au 400 rang de la Rivière-Bayonne Sud.

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.11.214 Séance extraordinaire du budget 2021

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

Que la séance extraordinaire du budget 2021 soit tenue le 14 décembre 2020 à 18h30 au lieu ordinaire des séances du conseil soit au 400 rang de la Rivière Bayonne Sud à Sainte-Geneviève-de-Berthier ou par visioconférence le cas échéant.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.11.215 Fédération québécoise des municipalités – Renouvellement de l'adhésion 2021

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Et résolu :

Que le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise le renouvellement de l'adhésion à la fédération québécoise des municipalités pour l'année 2021 au coût de 3 014.05\$.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.11.216 Programmation partielle TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TEQ) pour les années 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Guy Burelle
Et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenus dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation partielle de travaux n° 1 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructure municipale fixé à 50\$ par habitant par année, soit un total de 250\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier atteste, par la présente résolution, que la programmation partielle de travaux n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.11.217 Approbation des comptes payés et à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière soumet les listes des factures payables et payées et demande au conseil de les approuver.

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel

Et résolu :

D'approuver la liste des factures payées durant le mois d'octobre 2020 étant les numéros de déboursés du lot 20-10 suivants : 202000571 à 202000579, 202000582, de 202000616 à 202000631 inclusivement et ce, pour un montant total de 496 912.05\$.

D'autoriser le paiement des factures présentées étant les numéros de déboursés suivants : de 202000640 à 202000677 inclusivement et ce, pour un montant de 78 285.24\$.

D'autoriser les salaires bruts ainsi que les gains non-imposables payés durant le mois d'octobre 2020 étant les chèques numéros 202000335 à 202000373 inclusivement, et ce, pour un montant de 36 848.68\$.

Les conseillers ont voté majoritairement en faveur de la résolution.

Dépôt des états comparatifs et activités de fonctionnement au 30 septembre 2020

Reporté

2020.11.218 Mandat d'audit pour l'exercice financier 2020 et compensation pour la collecte sélective 2020

CONSIDÉRANT QUE La firme DCA a produit les états financiers 2019;

CONSIDÉRANT QUE Le conseil municipal souhaite renouveler ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl

Appuyé par le conseiller Guy Burelle

Et résolu :

De mandater la firme DCA, comptable agréé, pour l'audit 2020 au montant de 13 900\$, taxes en sus, ainsi que l'audit concernant la compensation pour la collecte sélective et des matières recyclables au montant forfaitaire de 1 500\$ taxes en sus.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.11.219 Affectation d'un montant de 397 000.00\$ des fonds de carrières et sablières pour les travaux de voirie du rang de la Rivière-Bayonne Nord

CONSIDÉRANT QUE Les travaux sur le rang de la Rivière-Bayonne Nord sont terminés;

CONSIDÉRANT QUE Le coût total des travaux est élevé ;

CONSIDÉRANT QUE Les travaux sont taxables à l'ensemble de la population de Sainte-Geneviève-de-Berthier ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel

Appuyé par le conseiller Léo Soulières

Et résolu :

Qu'un montant de 397 000.00\$ soit affecté aux travaux de voirie du rang de la Rivière-Bayonne Nord à même les fonds de carrières et sablières (poste 55-163-00-000).

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.11.220 Mécanique Philippe Lebrun – Achat et installation de pneus camion F-450

Il est proposé par le conseiller Léo Soulières

Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur

Et résolu :

Que le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier autorise la soumission de Mécanique Philippe Lebrun, au montant de 3 350\$, taxes incluses, concernant l'achat de six (6) pneus et l'installation sur le camion F-450.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.11.221 Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 2 - Travaux de réfection de voirie rang des Cascades et rang Ste-Philomène

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl

Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur

Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier acquitte le paiement numéro 2 du décompte progressif, présenté par Monsieur Stéphane Allard, ingénieur, pour les travaux de réfection de voirie sur le rang des Cascades et le rang Sainte-Philomène effectués par l'entreprise Excavation Normand Majeau Inc.

Le montant est de 52 216.41\$ incluant les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.11.222 Autorisation de paiement - Décompte progressif numéro 2 - Travaux de réfection de voirie rang de la Rivière-Bayonne Nord

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Appuyé par le conseiller Léo Soulières
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier acquitte le paiement numéro 2 du décompte progressif, présenté par Monsieur Stéphane Allard, ingénieur, pour les travaux de réfection de voirie sur le rang de la Rivière-Bayonne Nord effectués par l'entreprise Pavage JD Inc.

Le montant est de 140 313.92\$ incluant les taxes applicables.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.11.223 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des Infrastructures routières locales (RIRL 2018-871) / Acceptation et fin des travaux

ATTENDU QUE La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a procédé à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des Infrastructures routières locales pour des travaux de réfection de voirie dans le rang Sainte-Philomène;

ATTENDU QUE Que le ministère des Transports a accordé à la municipalité une aide financière maximale de 513 534 \$ dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QUE L'ingénieur a émis un certificat de réception provisoire pour ces travaux et que ceux-ci sont terminés en date de ce jour;

ATTENDU QUE La municipalité, pour effectuer la reddition finale, doit informer le ministère, par résolution, de la fin des travaux pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Et résolu

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier confirme au ministère des Transports la fin des travaux relatifs au projet RIRL 2018-871 effectués dans le rang Sainte-Philomène.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier approuve les dépenses effectuées pour ces travaux dans le cadre de ce projet et que la reddition finale soit effectuée conformément aux exigences du ministère des Transports.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Pour : 6

Contre : 1 (M. Gaétan Bayeur)

Les conseillers ont voté majoritairement en faveur de la résolution.

2020.11.224 Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des Infrastructures routières locales (RIRL 2017-705) / Acceptation et fin des travaux

ATTENDU QUE La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier a procédé à une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Redressement des Infrastructures routières locales pour des travaux de réfection de voirie dans le rang des Cascades et le rang Sainte-Philomène;

ATTENDU QUE Le ministère des Transports a accordé à la municipalité une aide financière maximale de 365 904 \$ dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QU' En date de ce jour, les travaux sont terminés;

ATTENDU QUE La municipalité, pour effectuer la reddition finale, doit informer le ministère, par résolution, de la fin des travaux pour ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel

Et résolu

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier confirme au ministère des Transports la fin des travaux relatifs au projet RIRL 2017-705 effectués dans le rang des Cascades et le rang Sainte-Philomène.

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier approuve les dépenses effectuées pour ces travaux dans le cadre de ce projet et que la reddition finale soit effectuée conformément aux exigences du ministère des Transports.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.11.225 Demande au ministère des Transports concernant le nettoyage d'un fossé au coin de la route 158 et de la rue Coulombe

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Léo Soulières

Et résolu :

Que le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier demande au ministère des Transports de procéder au nettoyage d'un fossé se situant au coin de la route 158 et de la rue Coulombe.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.11.226 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie

- CONSIDÉRANT QUE** L'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrit dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);
- CONSIDÉRANT QUE** Cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;
- CONSIDÉRANT QUE** La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;
- CONSIDÉRANT QUE** Le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- CONSIDÉRANT QUE** L'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;
- CONSIDÉRANT QU'** Il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;
- CONSIDÉRANT QUE** Cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;
- CONSIDÉRANT QUE** Cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;
- CONSIDÉRANT** L'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle

Appuyé par le conseiller Gaétan Bayeur

Et résolu :

Que le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal de Sainte-Geneviève-de-Berthier demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M^{me} Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M^{me} Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M^{me} Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.11.227 Association de hockey mineur féminin de Lanaudière - Renouvellement de l'entente pour la saison 2021-2022

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que le maire, Monsieur Richard Giroux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, le protocole d'entente « **Entente de service avec L'Association de hockey mineur féminin de Lanaudière** » pour la saison 2021-2022.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.11.228 Association de hockey mineur de Berthier - Renouvellement de l'entente pour la saison 2021-2022

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Que le maire, Monsieur Richard Giroux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, le protocole d'entente « **Entente de service pour l'organisation du hockey mineur de Berthier** » pour la saison 2021-2022.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.11.229 Club de patinage artistique de Berthierville / Renouvellement de l'entente pour la saison 2021-2022

Il est proposé par le conseiller Guy Burelle
Appuyé par le conseiller Léo Soulières
Et résolu :

Que le maire, Monsieur Richard Giroux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier, le protocole d'entente « **Entente de service pour l'organisation du Club de patinage artistique de Berthierville** » pour la saison 2021-2022.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.11.230 Mandat / Entretien et surveillance de la patinoire pour la saison 2020-2021

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier mandate monsieur Jean-Pierre Bruneau afin d'effectuer l'entretien, la surveillance de la patinoire ainsi que la surveillance du Pavillon Jean-Luc-Doucet pour la saison hivernale 2020-2021, et ce, au coût forfaitaire de 5 200 \$.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier le protocole d'entente à cet effet.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.11.231 Demande d'aide financière - Société récréotourisme Pôle Berthier

Il est proposé par le conseiller Gaétan Bayeur
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Gravel
Et résolu :

Que la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier verse à l'organisme « **Société récréotourisme Pôle Berthier** » un montant de 2 000 \$ pour l'exercice financier 2021.

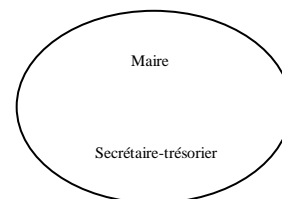
Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

2020.11.232 Société récréotourisme Pôle Berthier – Membres 2021

Il est proposé par le conseiller Robert Pufahl
Appuyé par le conseiller Alain Laferrière
Et résolu :

Les trois membres de la Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier à la Société de Récréotourisme Pôle Berthier pour l'année 2021 sont :

Monsieur Jean-Pierre Gravel
Monsieur Léo Soulières
Monsieur Guy Burelle



Le représentant au conseil d'administration de la Société de Récréotourisme Pôle Berthier pour l'année 2021 est monsieur Jean-Pierre Gravel, conseiller et son substitut monsieur Léo Soulières, conseiller et à défaut monsieur Guy Burelle, conseiller.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Période de questions

Aucune question n'a été soumise.

2020.11.233 Clôture et levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Alain Laferrière
Appuyé par le conseiller Robert Pufahl
Et résolu :

Que la séance soit levée à 20h22.

Les conseillers ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Richard Giroux,
Maire

Marie-Pier Aubuchon
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

« Je, Richard Giroux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Richard Giroux,
Maire